



Envol Emploi

Programme de formation : Bilan de compétences
“Construire un projet professionnel cohérent, réaliste et réalisable.”



Envol Emploi

- Public:
 - Les salariés du secteur privé
 - Les salariés du secteur public
 - Les entrepreneurs
 - Les demandeurs d'emploi
- Prérequis
 - Aucun
 - Type de parcours:
 - Individualisé : selon les objectifs individuels
 - Intensité hebdomadaire de 2H, maximum 24H

- Les objectifs:

Les articles L.6313-4 et R.6313.-4 et suivants du Code du travail disposent :

« Les bilans de compétences ont pour objet de permettre à des travailleurs d'analyser leurs compétences professionnelles et personnelles ainsi que leurs aptitudes et leurs motivations afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation. »

- Lister et analyser ses compétences personnelles et professionnelles: ses savoirs, ses savoirs-faire et savoir être
- Identifier ses aspirations: ses valeurs, ses motivations
- Définir son projet professionnel, et le cas échéant un projet de formation, réaliste et réalisable.
- Utiliser les atouts mis en lumière comme un instrument de négociation pour un emploi, une formation ou une évolution de carrière
- Analyser la faisabilité du projet eu égard aux besoins socio-économiques du territoire de vie et d'activité de la personne.

- Modalités et délais d'accès :

- *En dehors du temps de travail*

Le salarié n'est pas tenu d'en informer son employeur.

- *Sur le temps de travail*

L'accord de l'employeur est nécessaire et la rémunération est maintenue ([procédure à suivre :](#)

[la fiche proposée sur le site service-public.fr](#)).



Envol Emploi

- *Partiellement sur le temps de travail*

Une négociation entre l'employeur et le salarié est nécessaire.

Les délais d'accès sont de 11 jours ouvrés minimum avant le bilan de compétences si demande de prise en charge (CPF)

- **Contenu de la formation :**

Le contenu du bilan de compétences reprend à minima 3 phases définies par l'article R6313-4 du code du travail.

Trois phases obligatoires:

I. La phase préliminaire :

Un premier entretien gratuit et sans engagement permet d'analyser votre demande et de confirmer qu'il s'agit d'une démarche volontaire de votre part..

Il permet d'identifier votre besoin en vous expliquant le déroulement du bilan de compétences et les étapes clés afin de vous permettre de comprendre l'objectif à atteindre. Il s'agit de définir le format le plus adapté à vos besoins ainsi que définir conjointement les modalités de déroulement du bilan de compétences.

II. La phase d'investigation:

Elle permet de comprendre votre fonctionnement, votre personnalité, vos motivations et vos intérêts personnels.

Elle permet également d'identifier vos compétences et d'échanger sur vos souhaits. Votre formateur est un professionnel qualifié qui saura vous accompagner pour vérifier la pertinence de vos projets et élaborer, si besoin, une ou plusieurs alternatives. Vous effectuez un travail personnel d'introspection, des rencontres avec des professionnels . Vous serez accompagné pour une analyse du marché du travail en lien avec vos projets.

III. La phase de conclusion:.

Vous disposez maintenant d'un plan d'actions très précis et de solutions. Votre formateur vous remettra un document de synthèse qui intègre l'ensemble de vos investigations et conclusions, il met en valeur votre parcours, vos compétences, vos atouts, vos axes de progrès par rapport à votre projet. Il précise les étapes de la mise en œuvre de votre projet et peut-être les besoins qui vous permettront de réussir tels que des actions de formations.

Grâce à plusieurs entretiens personnalisés, le bilan se clôt par une synthèse rédigée qui aura fait l'objet d'un échange avec vous, et qui devra contenir :

*Envol Emploi - SASU - 2 rue Atlas, APT B102 11100 Narbonne - N°SIRET: 91501507700018 - Code APE 8559 A
Numéro de Déclaration d'Activité enregistrée sous : 76-11-101929-11 cet enregistrement ne vaut pas
agrément de l'Etat.*

tél : 06 03 74 75 31 mail : christine.roman@envol-emploi.fr



Envol Emploi

- l'analyse des compétences professionnelles et personnelles ;
- la définition du projet professionnel, des propositions concrètes d'évolution ou de réorientation professionnelle ;
- les conditions et moyens favorisant la réalisation du ou des projets professionnels ;
- les principales modalités et étapes à prévoir pour la mise en œuvre du ou des projets professionnels .
- **Organiser un entretien de suivi à 6 mois avec votre conseiller.**

Vous serez en mesure d'avoir une vision claire de votre projet professionnel.

La restitution des résultats du bilan de compétences s'effectue donc par le biais d'un document de synthèse dont vous êtes le seul destinataire et *sa communication à un tiers ne peut pas être faite sans votre accord.*

- Méthodes :

Le bilan de compétences se déroule en entretiens individuels en présentiel et/ou en distanciel. Les outils utilisés seront adaptés à votre besoin :

- Livret de suivi du bilan de compétences.
- Outils sur la connaissance de soi : Tests de personnalité au travail , valeurs, intérêts professionnels (Central Test, MBTI, IPPE).
- Outils d'analyse et d'évaluation des expériences , compétences, connaissances.
- Outils d'analyse et connaissances sur les secteurs professionnels et des métiers en lien avec votre projet : fiche métier ROME, RNCP, Mon marché du travail.
- Enquêtes métiers et rencontres employeurs.
- Accompagnement à la lecture éclairée de l'offre de formation.
- Information sur les dispositifs d'aide en lien avec le projet.
- Élaboration d'un plan d'action en co-construction.

- Durée, Dates et Lieux :

La durée est adaptée aux besoins de la personne sans excéder 24 heures sur 3 mois environ, en raison de 2 heures par semaine en moyenne.

La durée est établie au moment de l'entretien préalable.

Un minimum de 16 H en face à face est proposé.

- Tarifs :

Envol Emploi - SASU - 2 rue Atlas, APT B102 11100 Narbonne - N°SIRET: 91501507700018 - Code APE 8559 A
Numéro de Déclaration d'Activité enregistrée sous : 76-11-101929-11 cet enregistrement ne vaut pas
agrément de l'Etat.

tél : 06 03 74 75 31 mail: christine.roman@envol-emploi.fr



Envol Emploi

A partir de 1600 euros TTC

- Suivi et évaluation :

Une feuille d'émargement est signée à chaque fin de séance.

Un questionnaire pour une évaluation de la satisfaction est remis à la fin du bilan.

A la fin de la prestation, la synthèse du bilan de compétences et un certificat de réalisation sont remis au bénéficiaire.

Un rendez-vous de suivi à 6 mois est réalisé.

- Cadre réglementaire et déontologique :

Source : Code du travail

Article R.6313-5 : Les employeurs ne peuvent réaliser eux-mêmes des bilans de compétences pour leurs salariés.

Article R.6313-6 : L'organisme prestataire de bilans de compétences qui exerce par ailleurs d'autres activités dispose en son sein d'une organisation identifiée, spécifiquement destinée à la réalisation de bilans de compétences.

Article R.6313-7 : L'organisme prestataire de bilans de compétences procède à la destruction des documents élaborés pour la réalisation du bilan de compétences, dès le terme de l'action. Toutefois, les dispositions du premier alinéa ne s'appliquent pas pendant un an : -au document de synthèse dans le cas mentionné au troisième alinéa de l'article L. 6313-4 ; -aux documents faisant l'objet d'un accord écrit du bénéficiaire fondé sur la nécessité d'un suivi de sa situation.

Article R.6313-8 : Lorsque le bilan de compétences est réalisé au titre du plan de développement des compétences mentionné au 1° de l'article L. 6312-1 ou dans le cadre d'un congé de reclassement dans les conditions prévues à l'article L. 1233-71, il fait l'objet d'une convention écrite conclue entre l'employeur, le salarié et l'organisme prestataire du bilan de compétences. La convention comporte les mentions suivantes :

1° L'intitulé, l'objectif et le contenu de l'action, les moyens prévus, la durée et la période de réalisation, les modalités de déroulement et de suivi du bilan ainsi que les modalités de remise des résultats détaillés et du document de synthèse ;

2° Le prix et les modalités de règlement.



Envol Emploi

*Le salarié dispose d'un délai de dix jours à compter de la transmission par son employeur du projet de convention pour faire connaître son acceptation en apposant sa signature.
L'absence de réponse du salarié au terme de ce délai vaut refus de conclure la convention.*

- Intervenant :

Votre Conseiller, Christine Roman est certifiée en Pratique de Bilan de compétences et MBTI, elle a aussi une connaissance accrue des caractéristiques socio-économiques du territoire, des secteurs clés qui recrutent, du monde de l'entreprise et des dispositifs de formation professionnelle.

Elle lui tient à cœur de vous accompagner pour que chacun puisse rayonner dans son quotidien professionnel.

Informations pratiques:

Contact du centre de formation: Christine ROMAN
06.03.74.75.31
christine.roman@envol-emploi.fr

- Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Les personnes à mobilité réduite peuvent suivre la formation à distance.

Toutes les personnes en situation d'handicap peuvent prendre directement contact avec nous afin de répondre à toutes questions.

Chaque situation est étudiée au cas par cas afin de mettre en place les dispositions nécessaires.

Nous laissons la possibilité à chaque stagiaire de nous faire part de leur(s) besoin(s) spécifiques avant l'inscription en formation par le biais du formulaire dédié accessible sur la partie contact de notre site internet.

- Financements :

Le coût de votre bilan peut être pris en charge :

- en utilisant votre Compte Personnel de Formation
- par Pôle emploi
- par votre entreprise
- à titre personnel



Envoy Emploi

INDICATEURS DE RÉSULTATS

Satisfaction %	Taux de réalisation des entretiens à 6 mois %
0.0	0.0

Données 2023 non disponible pour le moment - mises à jours apres chaque session de formation

0% de taux de remplissage (nombre d'inscrit)

0% de taux d'abandon

x nombre d'enquêtes métier terrain réalisées par les bénéficiaires



Envol Emploi

*Envol Emploi - SASU - 2 rue Atlas, APT B102 11100 Narbonne - N°SIRET: 91501507700018 - Code APE 8559 A
Numéro de Déclaration d'Activité enregistrée sous : 76-11-101929-11 cet enregistrement ne vaut pas
agrément de l'Etat.*

tél : 06 03 74 75 31 mail: christine.roman@envol-emploi.fr